

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 4 OCTOBRE 2012.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ SANSEIGNE

Mmes BORNAND DUPRE JACQUEMAIN

Excusés : Mr PERROT (procuration à Mr BERNARD)

Mr SALA (procuration à Mr BERMOND)

Mme GIVERNET (procuration à Mr COLARD)

Mr LORET

Absente : Mme PONS

Secrétaire : Mme BORNAND

Convocations : 27/09/2012

#### **1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les sujets suivants :

- Encaissement chèque Groupama
- Tranche de 7 caveaux dans le cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification.

#### **2. LIGNE DE TRESORERIE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 2 Avril 2010, une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 € a été ouverte auprès de la Banque Populaire de F. Comté. Il y a lieu de renouveler cette ligne de trésorerie dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 150.000 €

Durée du contrat : 12 mois

Index : Euribor - 3 mois - taux effectif global : 1,8555 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire de F. Comté et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Mr le Maire rappelle que le montant des travaux Place de la Bascule s'élève à 766.037 € TTC. Les plantations sont à prévoir prochainement, une tuile est à remplacer et le coffret électrique à déplacer.

#### **3. MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Afin de pouvoir régulariser les écritures concernant l'étude de faisabilité pour la construction de logements Place de la Bascule, il convient de modifier les crédits budgétaires suivants :

Investissement recettes :

C/2031 Chapitre 20 : + 5.000 €

C/2315 Chapitre 23 : - 5.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture des crédits budgétaires.

#### **4. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama a fait parvenir un chèque de 579,15 € en règlement du sinistre survenu en 2009 (foudre sur matériel informatique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de Groupama.

#### **5. VENTE CITERNE A EAU ET FOUR DE COLLECTIVITE**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre une citerne à eau, achetée en 2000 chez BEISER pour un montant de 1.555,27 €, au prix de 1.000 € à débattre).

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre un four de collectivité, acheté en 1998 chez INSTALL'SUD pour un montant de 2.893,83 €, au prix de 500 € (à débattre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre ces biens mobiliers.

Mr BENOIT propose de mettre ces annonces sur le site de la commune.

## **6. EXPLOITATION FORESTIERE 2013.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente de bois a eu lieu le 10 Septembre 2012 à Ormans. Le montant des offres concernant les lots de bois de la commune étant inférieur au prix de retrait proposé, les lots ont été retirés de la vente.

Par ailleurs, Mr le Maire propose les travaux suivants :

- Parcelle 17 Amélioration
- Parcelle 30 Amélioration
- Parcelle 32 Amélioration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

### A/ Contrat à durée déterminée

Compte tenu de l'arrêt de maladie d'un agent à la cantine scolaire, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de Mlle CHATELAIN Anaïs en qualité d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 27,20/35<sup>ème</sup> à compter du 8 Octobre et jusqu'au 26 Octobre 2012 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### B/ Titularisation

Après avoir effectué une période en qualité de Rédacteur stagiaire, Mr le Maire propose de titulariser Mme PERROT Géraldine dans le grade de Rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

### C/ E.M.T (Evaluation dans le Milieu du Travail)

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention E.M.T avec Mme BERSIER Catherine, demandeur d'emploi, pour une durée d'une semaine, du 15 au 19 Octobre 2012 inclus à la cantine et à la garderie péri-scolaire. La durée hebdomadaire de travail est de 20 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante.

### D/ Astreinte

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un projet concernant l'astreinte des employés communaux pendant la période hivernale notamment pour assurer le déneigement. Ce projet sera présenté à la Commission Technique Paritaire de Novembre.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que le coût s'élève à environ 3.000 €, astreinte et heures supplémentaires comprises.

Le planning doit être établi en fonction des contraintes extérieures des agents et des périodes de congés payés.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Kévin BONTEMPS passe actuellement son permis PL.

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE ET ELECTRIFICATION**

Le Conseil Municipal,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de voirie et d'électrification dont le montant s'élève à 226.000 € HT Chemin du Founelot et chemin le long du bois à la Belle Etoile partant du chemin des Corvées
- se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres 22.600 €

- Emprunts 135.600 €
- Subvention 67.800 €
- sollicite l'aide financière du Conseil Général
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

## 9. TRANCHE DE CAVEAUX

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 22/9/2012 pour la réalisation d'une tranche de 7 caveaux monobloc dans le cimetière communal

5 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le 4/10/2012 et a donné les résultats suivants :

- MARBRERIE BOUCON 10.357,55 € HT
- MARBRERIE FRANZI Pas intéressé

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, Mr le Maire propose de retenir l'entreprise BOUCON pour un montant de 10.357,55 € HT et autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant.

## 10. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

### A/ Déclarations d'intention d'aliéner

Mr le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par SCP MEYER SCHMITT, Notaires à RECOLOGNE, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AH n° 614 634, d'une superficie de 6 a 53 et appartenant à Mr Mme BERNARD Pierre (Chemin du Soureillot).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par SCP MEYER SCHMITT, Notaires à RECOLOGNE, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AH n° 602 625, d'une superficie de 6 a 15 et appartenant à Mrs BERNARD Pierre et BERNARD Denis (Chemin du Soureillot).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par Me André COMPAGNE, Notaire à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AL n° 51, d'une superficie de 10 a et appartenant à Mr Mme MENCLE Bernard (L'Orée du Bois).

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces biens.

### B/ Convention d'objectifs pour la gestion du multi-accueil et de la micro-crèche

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'objectifs a été signée le 21 Septembre avec Familles Rurales pour la gestion du multi-accueil de Grandfontaine et de la micro-crèche de Montferrand le Château ainsi que 4 avenants :

- avenant n° 1 : mise à disposition des locaux pour al structure multi-accueil de Grandfontaine (loyer annuel 8.400 €)
- avenant n° 2 : mise à disposition des locaux pour la structure micro-crèche de Montferrand le Château (loyer annuel 7.800 €)
- avenant n° 3 : modalités de fonctionnement de la structure multi-accueil de Grandfontaine
- avenant n° 4 : modalités de fonctionnement de la structure micro-crèche de Montferrand le Château

C/ Contrat de maintenance du logiciel Microbib

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de maintenance pour la gestion du logiciel de la bibliothèque a été signé le 10 Septembre avec MICROBIB. Le montant annuel de la redevance s'élève à 229 € HT.

**11. QUESTIONS DIVERSES**

\* Syndicat Intercommunal d'Assainissement : la réunion aura lieu le 15 Octobre à 17 H.

Mme BORNAND précise que l'entreprise chargée des travaux à l'Orée du Bois a causé de nombreuses dégradations. Mr SANSEIGNE propose d'en discuter lors de la réunion du 15 Octobre.

\* Taxe d'électricité imposée depuis 2012.

Séance levée à 21 H 45

La secrétaire,  
P. BORNAND

Le Maire,  
F. LOPEZ